

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2013

Réception par le Prefet : 08/07/2013

Publication : 12/07/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-7-5-5

Séance du vendredi 5 juillet 2013

SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le guide des aides départementales modifié par le Conseil Général le 9 décembre 2009,
- VU le règlement financier,
- VU le rapport n° 2008-10-5-3 de la Commission Permanente du 26 septembre 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la levée de la déchéance quadriennale et la prorogation du délai de validité de l'aide départementale accordée à la commune d'ENSISHEIM pour la révision de son Plan d'Occupation des Sols et transformation en Plan Local d'Urbanisme jusqu'au 31 décembre 2013,
- ❖ Le versement de ce dernier acompte pour solde de tout compte s'élève à **14 880,00 €**. Ce montant sera prélevé sur le chapitre 204, fonction 71, nature 204141, programme F215 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions